



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Haiti

Question écrite n° 5557

## Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation à Haiti. Ce pays, qui a subi de multiples soubresauts depuis le départ de M. Jean-Claude Duvalier, semble connaître actuellement un retablisement démocratique qu'il conviendrait de soutenir. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce dossier.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères sur la position et l'action de la France à l'égard d'Haiti. Les liens historiques et linguistiques entre la France et Haiti se sont traduits par une importante coopération bilatérale jusqu'en 1991. A la suite du coup d'Etat du 30 septembre 1991, qu'elle a fermement condamné, la France a suspendu sa coopération, gelé les avoirs publics haïtiens et pris des mesures restrictives en matière de visas, sans toutefois interrompre son aide humanitaire. Le gouvernement français n'a pas cessé depuis de témoigner son soutien aux autorités légitimes et apporte son appui à M. Dante Caputo, représentant spécial des secrétaires généraux des Nations unies et de l'Organisation des États américains (OEA) chargé de mettre en œuvre un plan de sortie de la crise. La France a fourni le contingent le plus nombreux à la mission civile ONU-OEA chargée des droits de l'homme déployée à partir de février dernier. Le Gouvernement a été particulièrement actif sur le dossier haïtien depuis le mois d'avril, au sein du groupe des pays amis d'Haiti (avec le Canada, le Venezuela et les États-Unis) comme au conseil de sécurité des Nations unies. Le rôle de la France a été en particulier déterminant pour l'adoption, le 16 juin dernier, de la résolution 841 qui, pour la première fois, donnait un caractère international aux sanctions contre les autorités de fait ; ces mesures visaient les produits pétroliers et les armes et gelaient les avoirs publics haïtiens. Cette action conjuguée du groupe des « amis d'Haiti » et de la communauté internationale n'est pas restée sans effet. Le rejet, chaque jour plus accentué dont il était l'objet sur la scène internationale, a constitué un facteur déterminant de la démission, intervenue au début du mois de juin 1993, du Premier ministre de facto, M. Marc Bazin. Enfin, le chef de file des putschistes, le général Cedras, a été conduit à accepter d'ouvrir des négociations avec le président Aristide en vue de la restauration de l'ordre constitutionnel. Sous l'égide de M. Dante Caputo, ces discussions ont abouti à l'accord de l'île des Gouverneurs, signé à New York le 3 juillet 1993 entre les parties haïtiennes, qui prévoyait notamment le retour du président Aristide à Haiti le 30 octobre dernier. En application de cet accord, M. Robert Malval, après avoir obtenu l'investiture du Parlement, a reçu, le 27 août dernier, à Washington, l'investiture du président Aristide comme Premier ministre d'un gouvernement de concorde. Au vu des progrès réalisés, le conseil de sécurité des Nations unies a suspendu le même jour les sanctions mises en œuvre dans la résolution 841. Un décret d'amnistie des militaires a été signé par le président au mois de septembre. Malgré ces progrès, l'attitude des autorités militaires a visé, pendant le mois d'octobre, à mettre à mal le processus. Des manifestations d'hostilité ont empêché le déploiement de la force de police des Nations unies (Minuha) chargée de la formation d'une nouvelle police civile haïtienne - à laquelle la France s'est engagée à participer à hauteur de cent hommes - et le ministre de la justice, M. Malary, a été assassiné le 14 octobre 1993. Les manifestations de violence, qui rendaient impossible le retour du président Aristide le 30

octobre, ont amene le conseil de securite a retablir l'embargo sur les produits petroliers et les armes le 19 octobre, avec un controle naval auquel la France participe avec la fregate « le Ventose ». La mission civile ONU-OEA chargee des droits de l'homme a ete retiree a l'initiative de l'ONU. Devant cette situation, la France a reaffirme son soutien au gouvernement de M. Malval et a M. Dante Caputo. Elle est favorable a un durcissement des sanctions visant les militaires, pour les amener a reprendre le processus de l'ile des gouverneurs qui reste seul cadre valide de resolution de la crise actuelle. Des que les conditions politiques le permettront, la France reprendra sa cooperation avec Haiti. Dans cette perspective, les ministres techniques du gouvernement Malval avaient ete recus a Paris au mois de septembre. Parallelement elle a accru son action humanitaire en faveur de la population haitienne, qui est passee de 30 MF en 1992 a 45 MF en 1993.

## Données clés

**Auteur :** [M. Raoult Éric](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5557

**Rubrique :** Politique exterieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 1993, page 2861

**Réponse publiée le :** 13 décembre 1993, page 4456